

BANK OF AFRICA-BENIN
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 10 072 680 000 de F CFA
Siège social : Avenue Jean-Paul II
COTONOU – BENIN
RCCM : RB/COT 07 B 934 –C.I.B B0061 F

**ASSEMBLEE SPECIALE
DU 20 NOVEMBRE 2015**

**AVIS DE
CONVOCATION**

Le Conseil d'administration de la BANK OF AFRICA-BENIN (BOA-BENIN) invite les actionnaires de la Banque, **titulaires d'actions de catégorie "A" exclusivement**, à participer à l'Assemblée Spéciale qui se tiendra le vendredi 20 novembre 2015 à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le même jour, à la salle de Conférence de AZALAI Hôtel de la Plage de Cotonou, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la suppression de la double catégorie d'actions

Les documents d'information relatifs à cet ordre du jour seront disponibles pour compter du 05 novembre 2015 au Secrétariat de la SGI ACTIBOURSE, boulevard de France à Cotonou, Tél (229) 21 31 53 43, Fax : (229) 21 31 78 00.

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Spéciale.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président



BANK OF AFRICA BENIN
Société anonyme avec Conseil d'administration
Capital social : 10 072 680 000 de FCFA
Siège social : Avenue Jean-Paul II
COTONOU-BENIN
RCCM : RB/COT/ 07 B 934 - C.I.B. B0061 F

ASSEMBLEE SPECIALE
DU 20 NOVEMBRE 2015

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution : **Approbation de la suppression de la double catégorie d'actions**

L'Assemblée Spéciale, après en avoir délibéré, approuve la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à la suppression de la double catégorie d'actions à droit de vote double (A) et à droit de vote simple (B) prévue par les statuts, par l'institution d'une catégorie unique d'actions à droit de vote simple, ainsi que les modifications statutaires subséquentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Spéciale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.